



CAVAC ^{25 ANS}
1988-2013
de passion!

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Formé pour vous épauler

RÉGION DE L'OUTAOUAIS

RAPPO

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET REMERCIEMENTS	3
HISTORIQUE DU CAVAC	4
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	7
LES MODALITÉS DE LA PRESTATION DES SERVICES ET RÉPARTITION DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL	8
L'ÉQUIPE DU CAVAC DE L'OUTAOUAIS	9
SERVICES ET PROGRAMMES OFFERTS PAR LE CAVAC DE L'OUTAOUAIS	10
DONNÉES STATISTIQUES 2012-2013	21
DONNÉES STATISTIQUES SUR LES SERVICES RENDUS À LA CLIENTÈLE.....	32
ACTIVITÉS DE CONCERTATION, DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION	36
ACTIVITÉS DE FORMATION	40
BILAN DE LA DERNIÈRE ANNÉE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	41
ANNEXE 1-ÉTATS FINANCIERS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.



Mot du président du conseil d'administration

Une autre année à mettre en « archive ». Au plan budgétaire et administratif, certes, il importe de tracer une ligne qui nous permet de passer à autre chose.

À cet effet, nous pourrions nous limiter à dire que nous sommes parvenus à rejoindre plus de 7 000 personnes par le biais de nos programmes d'intervention et d'information en 2012-2013 sur le territoire de l'Outaouais, et ce, tant pour la région du Gatineau urbain que pour la Vallée de la Lièvre, de la Petite Nation, la Haute-Gatineau et le Pontiac.

Nous pourrions aussi ajouter que nous avons consolidé nos divers partenariats avec les équipes du palais de justice, les corps policiers et plusieurs organismes publics et communautaires.

Nous pourrions également mettre l'emphase sur la poursuite des efforts qui ont permis de poursuivre nos projets de référence policière avec la Sûreté municipale de Gatineau et la Sûreté du Québec, ce qui a permis à tout près de 850 personnes de se voir orientées vers nos services.

Par contre, au niveau humain, les impacts des événements criminels vécus demeurent. C'est dans ce contexte que nos interventions ont permis de faire une différence et qui auront, j'en demeure convaincu, permis à des victimes et proches de victimes de mieux passer à travers cette crise.

La pertinence de nos services ne fait plus de doutes, car on fait régulièrement appel à nous pour soutenir les personnes éprouvées par un acte criminel. Nous pouvons croire même que notre présence rassure également les autres organismes et organisations impliquées, en raison de l'expertise qui s'est développée au fil des ans. Cela confirme la beauté de notre mission face à des événements que nous préférerions sans doute ne pas voir survenir.

Je profite de ce moment privilégié pour remercier tous les gens qui ont travaillé de près ou de loin pour rendre possible tous ces accomplissements, particulièrement les collègues membres du CA, nos deux directrices et bien évidemment les employés et stagiaires.

François Asselin
Président du CA du CAVAC de l'Outaouais

Mot de la directrice générale et remerciements

Dans ce rapport d'activité, je vous invite à prendre connaissance de la richesse des réalisations de cette année, fruit du dynamisme des personnes œuvrant au sein de notre organisation. Ces personnes ont foi en une justice meilleure et souhaite donner aux victimes d'actes criminels accès aux services et recours auxquels elles ont droit.

Toutes ces belles réalisations sont l'œuvre d'une équipe dévouée, expérimentée et compétente qui, en conformité avec la Loi 21, offrent des services aux personnes victimes avec tout l'engagement nécessaire lié à leur important rôle auprès de notre clientèle. Les valeurs qui guident l'équipe, comme le respect, l'équité, la courtoisie, la dignité sont renforcés par leur professionnalisme et leur générosité.

C'est aussi grâce à des partenaires impliqués, provenant de différents secteurs, que le CAVAC de l'Outaouais peut s'acquitter de sa mission auprès des personnes victimes, leurs proches ou les témoins d'un crime et leur apporter tout le soutien nécessaire à leur situation.

Au nom des personnes victimes, je vous remercie tous de votre engagement auprès de ceux et celles qui, confrontés au crime, puisent dans leurs ressources pour retrouver un équilibre dans leur vie. Un très grand merci donc aux membres de l'équipe, aux administrateurs ainsi qu'à tous ceux qui nous appuient dans notre mission.

À l'aube de nos 25 ans, je ne peux que croire en l'avenir du CAVAC, qui poursuivra le développement de ses services dans la lignée des valeurs qui l'ont guidées depuis ses débuts, c'est-à-dire de reconnaître à la personne victime le droit d'être traitée avec courtoisie, équité et compréhension.

En vous remerciant de votre intérêt pour les personnes victimes d'actes criminels, je vous souhaite une bonne lecture!

Kathleen Dufour
Directrice générale



Historique du CAVAC

Préambule

Durant les années quatre-vingt, le Service Action Communautaire Outaouais (S.A.C.O.) qui a le mandat de gérer et de développer des programmes d'alternatives au système de justice pour la communauté a pu réaliser, dans le cadre de leur programme de conciliation victimes - jeunes contrevenant, l'ampleur des conséquences et des besoins des victimes. Il a également dénoté un manque de services pour cette clientèle. Ainsi, l'intérêt pour développer des services d'aide aux victimes, dans la région, fût suscité par le programme de conciliation victimes – jeunes contrevenant du S.A.C.O. Cet organisme a donc parrainé l'établissement du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels à Hull. Le projet rejoignait les orientations du ministre en matière d'aide aux victimes d'actes criminels. C'est alors, qu'après quelques rencontres entre la direction du S.A.C.O. et le Bureau d'aide aux victimes (BAVAC) du ministère, qu'une entente fût conclue à l'effet que S.A.C.O. pouvait mettre sur pied un CAVAC selon certaines modalités.

En novembre 1987, le S.A.C.O. décide d'étendre ses services à l'ensemble des victimes et témoins d'actes criminels de la région de l'Outaouais en présentant une ébauche de projet d'aide aux victimes au ministère de la Justice du Québec.

Le 17 juin 1988, la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* entre en vigueur.

Juin 1989, la phase d'implantation du CAVAC de l'Outaouais est amorcée.

Le 14 novembre 1989, après une conférence de presse ayant pour objet le lancement de l'organisme, le CAVAC de l'Outaouais reçoit ses premiers appels.

Le 17 septembre 1990 : ouverture d'une salle réservée aux victimes et aux témoins au palais de justice de Hull. Les victimes et les témoins y sont donc accueillis tous les avant-midi par les intervenantes du CAVAC de l'Outaouais.

En juin 1991 : Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de l'Outaouais s'incorpore et opère de façon autonome. Le CAVAC reçoit ses lettres patentes le 10 juin 1991.

En novembre 1991 : L'assemblée générale de fondation a lieu.

Janvier 1997 : Mise sur pied du poste ISL (intervenante sociale de liaison à la Cour criminelle), à l'intérieur du bureau du substitut du procureur général de Hull. Ce poste

Rapport d'activités 2012-2013

est créé et soutenu financièrement par le PSOC et la Table de concertation en matière de violence conjugale du territoire Hull/Grande-Rivière.

Août 2002 : Suite à la Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Justice, mise sur pied du poste ISJ (intervenante sociojudiciaire) et début du CAVAC-Info.

Avril 2005 : 15^e anniversaire du CAVAC de l'Outaouais.

Novembre 2005 : Ouverture du point de services de Campbell's Bay.

Septembre 2006 : Ouverture du point de services de Maniwaki.

Octobre 2007 : nouveau poste d'intervenante sociojudiciaire au Palais de justice de Gatineau, pour l'accueil des victimes et témoins de la poursuite, jumelé à des tâches de préparation au témoignage et accompagnement à la Cour.

Avril 2008 : Forum de discussion sur les dix ans d'intervention sociale de liaison à la cour criminelle, dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels.

Avril 2010 : 20^e anniversaire du CAVAC de l'Outaouais.

Mai 2010 : Implantation du Programme de soutien aux victimes, leurs proches et les témoins d'un crime avec le Service de police de la Ville de Gatineau.

Février 2011 : Lancement du protocole de référence policière avec la Sûreté du Québec (MRC du Pontiac, MRC de Papineau et Escouade régionale mixte).

Novembre 2011 : Expérience-pilote pour l'application d'un programme pour enfants témoins en collaboration avec les Centres Jeunesses de l'Outaouais

Mars 2012 : Production d'une capsule d'information *Mon rôle comme témoin*, s'adressant aux victimes et témoins qui doivent rendre témoignage à la Cour criminelle



Présentation du CAVAC

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels est un organisme communautaire sans but lucratif qui prête son concours à la mise en œuvre d'un programme d'aide aux victimes d'actes criminels. Il est financé en grande partie par le ministère de la Justice du Québec via le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, ce fonds étant alimenté par les tribunaux. Il subventionne **dix-sept (17)** CAVAC dans la province de Québec.

La mission du CAVAC de l'Outaouais consiste à **intervenir directement auprès des personnes victimes, de leurs proches ou des témoins d'un crime contre la personne ou contre la propriété, que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.** Le CAVAC de l'Outaouais dessert la région administrative 07.

Les services suivants offerts au CAVAC de l'Outaouais sont gratuits et confidentiels :

- l'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire;
- l'information sur les droits et les recours de la victime d'un acte criminel;
- l'assistance technique nécessaire;
- l'orientation de la victime vers des services spécialisés;
- l'accompagnement de la victime à la cour criminelle et dans ses démarches auprès des ressources diverses.

À la suite d'un acte criminel, les personnes victimes peuvent vivre des conséquences différentes reliées au type de victimisation, à leur vulnérabilité individuelle, familiale ou sociale, à la rapidité de l'intervention et à la qualité du support et des services rendus par les organismes d'aide. Au CAVAC, chaque personne victime est unique et notre intervention est adaptée selon les conséquences de la victimisation et les besoins qui s'y rattachent.



Conseil d'administration 2012-2013

Président : François Asselin

Vice-président : Armand Gravel

Trésorier : Michel Côté

Secrétaire : Isabelle Roy

Administrateurs : Pascal Rheault
Yves Laperrière
Mark Philippe
Benoît Charron

Les membres du Conseil d'administration sont élus lors de l'assemblée générale annuelle.

En 2012-2013, messieurs François Asselin, Mark Philippe, Michel Côté et Benoît Charron ont été élus par acclamation lors de l'assemblée générale du 13 juin 2012. Les administrateurs se sont réunis à **8 reprises**. Les principaux travaux du conseil d'administration ont été d'épauler la direction dans l'implantation de nouveaux programmes à l'intention des personnes victimes et de soutenir la gestion administrative de l'organisme

Les modalités de la prestation des services et répartition de l'équipe de travail

Les services du CAVAC sont dispensés dans tout l'Outaouais à l'aide des quatre points de service répartis dans la région. Comme illustrée dans l'organigramme à la page suivante, l'équipe d'intervention se déploie comme suit : 7 intervenants (e) œuvrent au siège social de l'organisme à Gatineau, 2 intervenantes et une technicienne juridique offrent des services au palais de justice de Gatineau et 2 intervenantes desservent les points de services des MRC de la Haute-Gatineau et du Pontiac. Afin de soutenir la prestation des services d'intervention aux victimes, se greffent à cette équipe une directrice clinique, une adjointe administrative ainsi qu'une directrice générale.

L'intervention se module selon l'endroit où les services sont dispensés. En effet, l'intervention offerte dans les palais de justice rejoint une clientèle impliquée dans un processus judiciaire. Elle comprend l'accueil des victimes et témoins, l'intervention sociale de liaison (auprès des victimes de violence conjugale, familiale, d'agression sexuelle et de violence envers les aînés), l'accompagnement à la Cour criminelle et les programmes d'information tels que le CAVAC INFO et l'INFOVAC PLUS.

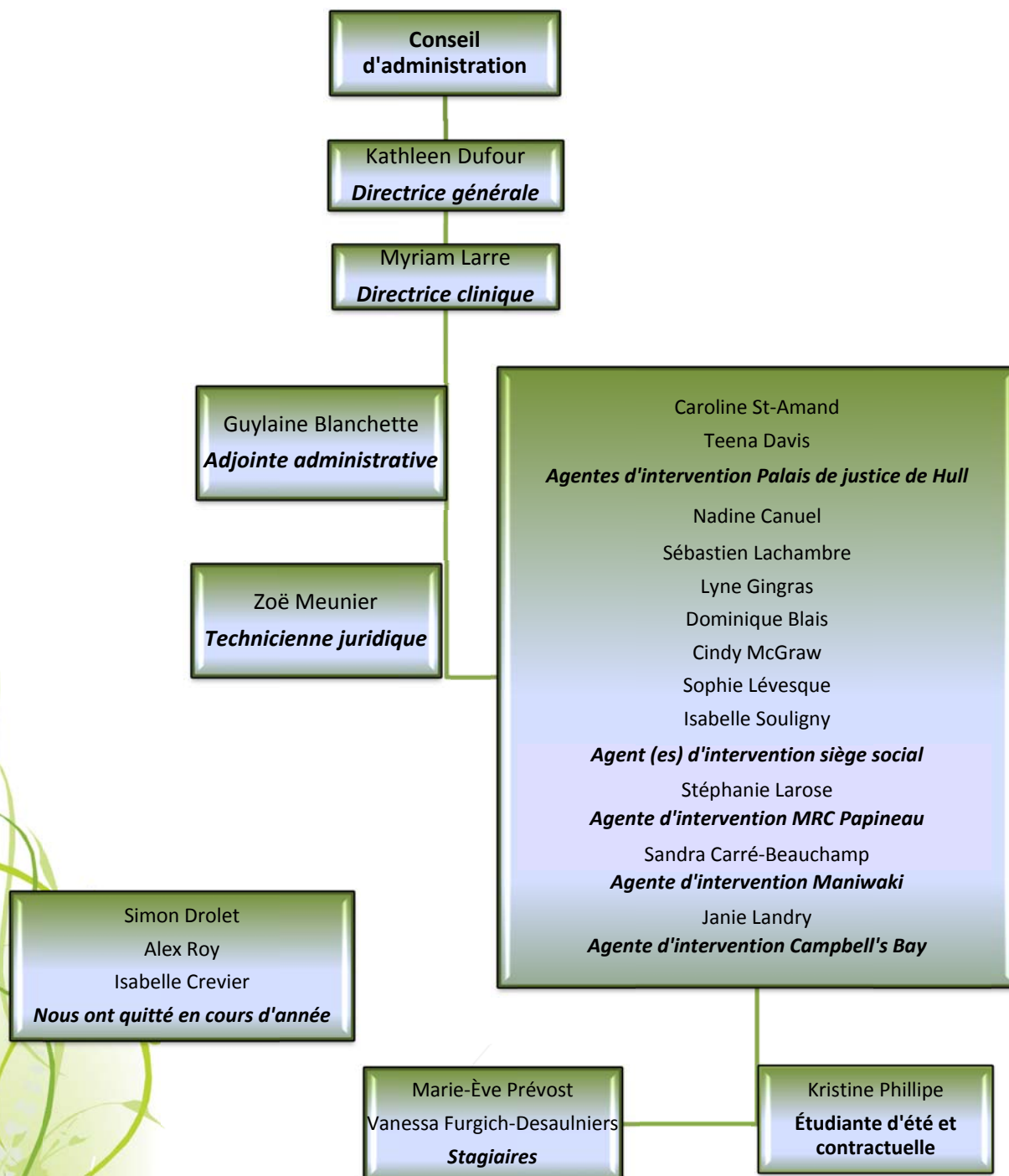
L'intervention au siège social offre aux personnes victimes un suivi post-traumatique et psychosociojudiciaire à court ou moyen terme, qu'elles soient confrontées ou non au processus judiciaire criminelle. Lors du traitement de la demande de services et des besoins des personnes victimes et orientent la clientèle vers un suivi offert par le CAVAC ou par un autre service spécialisé.

L'intervention dans les MRC de la Haute-Gatineau et du Pontiac offre une gamme complète de services, combinant ceux du siège social (évaluation des demandes de services, suivi post-traumatique et psychosocial) à ceux des palais de justice.



Rapport d'activités 2012-2013

L'équipe du CAVAC de l'Outaouais



Services et programmes offerts par le CAVAC de l'Outaouais

Le traitement des demandes de services

Lors du 1^{er} contact de la clientèle avec notre organisme, une évaluation des besoins découlant de l'acte criminel est effectuée. Les demandes de services sont adressées au CAVAC par des victimes, des intervenants ou d'autres personnes touchées par le crime. Exceptionnellement, certaines personnes se présentent directement ou nous communiquent leur demande par courriel.

La principale source de référence au CAVAC demeure le réseau judiciaire. En effet, les services policiers, les assignations aux témoins, les programmes d'information et la Direction des poursuites criminelles et pénales demeurent les principales sources de référence.

L'agent (e) à l'intervention qui traite une nouvelle demande de services effectue une évaluation globale des besoins de la personne victime. Cette intervention, habituellement téléphonique, peut s'avérer ponctuelle et se conclure par une référence vers un organisme partenaire ou mener à un suivi offert par le CAVAC :

- Une demande est ponctuelle lorsque le contact téléphonique permet à l'intervenante de répondre aux besoins de la personne qui fait la demande et ne nécessite pas de suivi.
- Une demande qui nécessite un suivi sera dirigée vers un (e) agent (e) à l'intervention du CAVAC par le biais d'une prise de rendez-vous ou par une assignation personnalisée.

Le suivi post-traumatique et psychosociojudiciaire

Par une intervention psychosociale à la suite d'un événement criminel, le CAVAC contribue à diminuer le coût économique, psychologique et social de la criminalité. L'intervention post-traumatique, tout en limitant l'aggravation de l'état de la personne victime, la rend plus rapidement apte à retourner au travail, à reprendre sa place dans la société et à reconstruire son image et sa stabilité.

Le protocole d'intervention auprès des personnes victimes s'inscrit dans le cadre des droits et responsabilités énoncés dans la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels. Ce

Rapport d'activités 2012-2013

protocole d'intervention se veut un cadre de référence flexible, non limité dans le temps et destiné à mieux répondre à leurs besoins. La clientèle du CAVAC est volontaire, en ce sens qu'elle demeure libre de recevoir nos services ou de les refuser. En aucun temps, elle n'aura d'obligations envers le CAVAC.

Les programmes de référence policière

Les programmes de référence policière sont la porte d'entrée de plus de 30 % de notre clientèle. Ces programmes sont financés en projets spécifiques par le biais du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, afin de bien évaluer l'impact auprès de notre clientèle et de l'organisation des services.

La référence d'une personne victime par un service policier n'est pas une nouveauté en soi. La venue de ce type de partenariat, qui définit une procédure claire de référence, s'est greffé aux services du CAVAC déjà existants et constitue un développement de service logique, de par la clientèle commune entre les services policiers et les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels. En effet, pour nos partenaires policiers, l'évolution de l'expertise du CAVAC en intervention psychosociojudiciaire au cours des vingt dernières années a contribué à faire reconnaître le CAVAC comme un partenaire privilégié pour ce type de développement de services.

Il est important de préciser que la signature d'ententes de référence policière ne nécessite pas un développement de nouvelles procédures d'intervention au CAVAC de l'Outaouais, mais plutôt vise à offrir un accès plus rapide et plus élargi aux services d'aide pour les victimes d'actes criminels. Ce mode de référence au CAVAC permet entre autres de rejoindre une clientèle qui avait moins accès aux services, soient par exemple pour les victimes qui ne désirent pas qu'une plainte officielle soit déposée ou lorsque l'auteur du crime n'est pas identifié.

Nous présenterons donc ici brièvement les deux protocoles en vigueur actuellement au CAVAC de l'Outaouais.

1. Programme de soutien pour toute personne victime, ses proches ou les témoins d'un acte criminel avec le Service de police de la Ville de Gatineau

Objectif du programme

L'objectif principal vise à mettre les personnes concernées par un acte criminel contre la personne ou la propriété en contact avec un organisme d'aide, et ce, dans les plus brefs délais. Donc, tout événement amenant l'intervention des policiers lors de la commission d'une infraction criminelle et mettant en cause une personne victime, ses proches ou un témoin permet l'application du programme de référence.

Rapport d'activités 2012-2013

Les personnes visées par le programme

Dans tous les cas, le programme s'applique pour les personnes mineures et les personnes adultes correspondant à l'une des descriptions ci-dessous :

1. Les personnes victimes d'un crime contre la personne
2. Les personnes victimes d'un crime contre la propriété
3. Les proches d'une personne victime
4. Les témoins d'un événement criminel
5. Les victimes de violence conjugale, avec ou sans infraction criminelle

Bilan statistique, référence du Service de police de la Ville de Gatineau

En 2012-2013, **772 références** ont été acheminées par le SPVG par le biais du formulaire de consentement. Cette clientèle équivaut à 32 % des nouvelles demandes de service traitées au siège social de l'organisme.

Référence policière du Service de police de la Ville de Gatineau Contexte du crime

Violence familiale	60
Infraction à caractère sexuel	62
Amis/connaissances	35
École	9
Violence conjugale	380
Relation avec les voisins	26
Travail	12
Personnes étrangères	58
Non spécifiés	124

Rapport d'activités 2012-2013

2. Protocole d'entente régionale pour l'implantation d'un service de référence policière avec la Sûreté du Québec

Ce partenariat s'inscrit dans la foulée d'un développement de services initié par le Module d'assistance aux victimes (MAV) de la Sûreté du Québec. Le MAV a approché plusieurs CAVAC à travers la province, dont le CAVAC de l'Outaouais, afin de développer un partenariat pour mieux répondre aux besoins des victimes. Encore une fois, l'expertise des CAVAC a été reconnue d'emblée.

Le modèle de partenariat développé en Outaouais s'apparente à celui déjà conclu avec le Service de police de la Ville de Gatineau, c'est-à-dire une référence personnalisée par le biais d'un formulaire d'autorisation. Le partenariat touche actuellement la MRC du Pontiac, la MRC de Papineau ainsi que l'Escouade régionale mixte; la MRC de la Haute-Gatineau devrait bientôt se joindre au protocole, même si nous pouvons d'ores et déjà dire que le processus de référence des policiers vers notre point de service de Maniwaki fonctionne déjà de manière efficace.

Voici le bilan statistique du protocole de référence avec la Sûreté du Québec :

Références policières Sûreté du Québec	
Papineauville	36
Pontiac	39

Rapport d'activités 2012-2013

Le Programme pour enfants témoins : expérience-pilote avec les Centres jeunesse de l'Outaouais.

En collaboration avec les Centres Jeunesses de l'Outaouais (CJO), le CAVAC a entrepris à l'automne 2011 une expérience pilote visant à expérimenter un mécanisme de référence des enfants victimes dont le témoignage peut éventuellement être requis à la Cour, à la Chambre de la jeunesse et à la Chambre criminelle et pénale. Avant d'exposer les balises d'intervention, il est important de rappeler certains principes qui sont reliés à l'application du programme.

Depuis près de vingt-cinq ans, le CAVAC de l'Outaouais offre des services aux victimes et témoins devant rendre témoignage à la cour criminelle. Nous avons établi une procédure de préparation à la cour qui aide les témoins à mieux comprendre leur rôle lors de leur témoignage et leur faciliter leur passage au tribunal, en leur fournissant l'information nécessaire et en les accompagnant au besoin.

La situation des témoins vulnérables, dont les témoins mineurs, préoccupe depuis longtemps le personnel du CAVAC. Même si des modifications au Code criminel ont été apportées (art. 486.2 C.cr.) afin de rendre disponibles des aides au témoignage, il s'avère que ces dispositions sont sous-utilisées dans notre région.

En janvier 2010, une décision de la Cour suprême validait l'utilisation de dispositifs facilitant le témoignage d'un enfant. En effet, tel que le rapportait l'AQPV,

« (...) le plus haut tribunal du pays a décidé de rejeter l'appel d'un jugement rendu par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Ainsi, la Cour suprême confirme la constitutionnalité des dispositions du Code criminel et de la Loi sur la preuve canadienne facilitant le témoignage d'un enfant. Ainsi, la disposition (art. 486.2 C.cr.) qui permet à un enfant de témoigner soit en dehors de la salle de cour, soit derrière un écran ou un dispositif permettant à l'enfant de ne pas voir l'accusé ne contrevient pas au droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne ni au droit à la présomption d'innocence garantie par la Charte canadienne des droits et libertés.

Il en a été déclaré de même pour la disposition (article 16.1) de la Loi sur la preuve qui affirme que toute personne âgée de moins de 14 ans est présumée habile à témoigner. Il suffit de démontrer que l'enfant a la capacité de comprendre les questions et d'y répondre. L'enfant n'a pas à prêter serment, mais seulement à promettre de dire la vérité. Enfin, ce témoignage a le même effet que si le témoin avait prêté serment.

Rapport d'activités 2012-2013

Selon la Cour d'appel de la Colombie-Britannique : «L'article 16.1 place les enfants qui témoignent sur un plan plus égal aux témoins adultes en présumant de leur compétence à témoigner. L'engagement moral des enfants témoins à dire la vérité, leur compréhension de la nature de cette promesse et leur habileté cognitive à répondre aux questions relatives à la "vérité" et au "mensonge" peuvent quand même être remise en question en contre-interrogatoire durant leur témoignage; leur crédibilité et leur fiabilité peuvent également être questionnées de la même façon que lors du témoignage d'un adulte. Toutefois, ces préoccupations potentielles ont un impact sur le poids de la preuve et non sur son admissibilité". (Traduction libre de la soussignée)

Ainsi, les enfants victimes d'actes criminels au Canada pourront continuer de bénéficier de dispositions qui facilitent leur témoignage et qui accordent un poids juste à cette preuve. Source : Pascale Berardino, directrice-conseil, Association des centres jeunesse du Québec »¹

Cette décision nous amène à conclure que le recours aux dispositifs d'aide au témoignage devrait être une procédure plus reconnue et utilisée par les tribunaux de notre région.

De plus, le niveau de concertation entre les différents acteurs du milieu judiciaire amène fréquemment une confusion. Les partenaires s'attendent à ce que l'un ou l'autre des intervenants en contact avec l'enfant témoin offre une préparation adéquate quant à leur témoignage. Il s'avère cependant que l'enfant est préparé concernant les faits de la cause, mais très peu sur son rôle comme témoin. À la salle d'accueil des victimes et témoins, nous sommes donc fréquemment confrontés à des témoins mineurs qui vivent un stress énorme quant à leur présence au tribunal. Nous avons été d'avis qu'une procédure d'intervention établie avant leur passage à la cour permet de faciliter leur témoignage, tout en leur permettant de vivre une expérience plus positive.

Nous avons donc conçu ce programme dans l'espoir d'améliorer les services présentement disponibles aux témoins mineurs. À l'aide de l'implication de nos partenaires, nous souhaitons atteindre les objectifs suivants :

- 1. Mise sur pied d'une expérience-pilote avec les Centres Jeunesses de l'Outaouais (CJO) afin d'établir un mode de référence efficace pour les enfants victimes d'actes criminels qui doivent rendre témoignage devant un tribunal.**
- 2. Mise sur pied d'une procédure de référence précoce pour tous les témoins mineurs convoqués par la Direction des poursuites criminelles et pénales de Gatineau (DPCP)**

¹ Bulletin de liaison de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, février 2010.

Rapport d'activités 2012-2013

3. Création d'un comité de travail (Services policiers-CJO-DPCP-CAVAC) afin d'établir une meilleure intervention auprès des témoins mineurs et mettre en place des pratiques uniformes.

L'expérience-pilote avec le CJO s'est donc mise en branle en novembre 2011. Il est important de préciser ici que tout est mis en œuvre pour éviter à un enfant d'avoir à témoigner. Cependant, son témoignage s'avère à l'occasion essentiel au déroulement des procédures. 22 enfants ont été à ce jour référés aux services du CAVAC. Les balises de l'expérience-pilote sont les suivantes :

Critères de référence

- 1) Enfants ou adolescents(e) victimes d'abus physique ou d'agression sexuelle, dont le dossier fera l'objet d'une audience sur la compromission (article 38 de la LPJ)
- 2) Enfants dont on envisage qu'ils auront à témoigner

Mode de référence

Les références sont effectuées par l'équipe du secteur Évaluation des Centres jeunesse de l'Outaouais. Ce secteur inclut 31 intervenants (e). Un formulaire est acheminé au CAVAC dans les plus brefs délais afin de permettre l'application du programme.

L'intervention du CAVAC auprès d'un enfant témoin consiste en moyenne à deux rencontres et une journée d'accompagnement à effectuer dans les 30 jours suivants la référence. La ou les personnes significatives pour l'enfant seront aussi rencontrées afin qu'ils jouent un rôle positif pour l'enfant.

Compte tenu du court délai de l'audience sur la compromission, le CAVAC contacte dans les 48 heures l'intervenant (e) des CJO pour la prise de rendez-vous. La première rencontre s'effectuera en présence de l'enfant, de l'intervenante du CAVAC et de l'intervenant (e) des CJO. Après l'évaluation des besoins de l'enfant par l'intervenante du CAVAC, en regard du témoignage à la Cour, les balises des interventions subséquentes seront alors déterminées après cette première rencontre.

Il y a donc une fenêtre de 30 jours pour effectuer l'intervention, pour couvrir les quatre premières étapes du Programme pour enfants témoins. Selon l'intervention effectuée au Child Witness Project du London Family Court Clinic, il appert qu'il est important de toucher cinq éléments-clefs lors de l'intervention auprès d'un enfant témoin :

- 1) **L'éducation**
- 2) **Le jeu de rôle**
- 3) **Les techniques de relaxation et de la gestion de l'anxiété**
- 4) **La visite d'orientation et soutien au palais de justice**

5) Séance bilan et suivi

Un comité de suivi se penche périodiquement sur l'évaluation du projet et y apporte les ajustements nécessaires. Des formations sont offertes tant au personnel des Centres Jeunesses qu'aux employés du CAVAC. Cette expérimentation requiert une longue période d'essai, afin de bien définir les éléments-clefs du partenariat avec les Centres Jeunesses et faciliter l'arrimage avec les autres instances judiciaires. Notre participation à une recherche du Bureau International des droits des enfants, concernant l'expérience des enfants dans le système de Justice québécois, apportera selon nous des pistes de réflexion fort pertinente pour l'ajustement de nos pratiques futures auprès des enfants témoins.

L'intervention sociale de liaison à la cour criminelle

Ce type d'intervention a vu le jour au palais de justice de Hull en janvier 1997, à la suite de la volonté des intervenantes du CAVAC, des maisons d'hébergement et du Bureau des substituts du Procureur général de Hull. Depuis la création des points de services desservant les palais de justice de Maniwaki et de Campbell's Bay, le service d'intervention sociale de liaison y est aussi dispensé.

Ce service est donc offert aux personnes victimes de violence conjugale dès le début de la poursuite judiciaire criminelle. Les interventions s'effectuent peu de temps après l'événement de violence, par contacts téléphoniques ou par le biais d'entrevues. La tâche principale de l'intervenante sociale de liaison consiste à contacter la victime lors de la comparution de l'accusé. Cette intervention vise à informer la victime des procédures judiciaires à venir, d'évaluer sa situation personnelle et familiale, d'obtenir son point de vue, et s'il y a lieu, de statuer sur une proposition de conditions de remise en liberté qui lui seraient favorables dans sa situation.

Un retour est fait à la victime à la suite de la comparution, afin de l'informer de la décision de la Cour, en ce qui a trait à la détention ou à la libération sous engagement de l'accusé.

L'intervention sociale de liaison rejoint également toutes les victimes qui ne désirent plus poursuivre les procédures judiciaires ou qui souhaitent modifier les conditions liées aux contacts avec la personne accusée. Cette intervention permet de présenter à la victime tous les enjeux de sa décision, de donner des stratégies de protection et de créer un lien avec l'intervenante. Ainsi, en cas de récidive, la personne victime de violence conjugale sera mieux outillée face à cette situation et connaîtra les ressources pour obtenir les services dont elle aura besoin.

Rapport d'activités 2012-2013

Voici quelques statistiques de la clientèle qui a bénéficié de l'intervention sociale de liaison au palais de justice de Gatineau :

Intervention sociale de liaison palais de justice de Gatineau Sexe de la clientèle	
Hommes	78
Femmes	610

Intervention sociale de liaison palais de justice de Gatineau Provenance des dossiers concernés par l'ISL	
SM Gatineau	603
SQ	26
MRC des collines	59

Intervention sociale de liaison au palais de justice de Gatineau Contexte du crime	
Violence conjugale	575
Violence envers les enfants	8
Violence envers les personnes âgées	12
Infraction à caractère sexuel	72
Violence familiale	42

Les programmes d'information aux victimes

La Déclaration de services aux citoyens permet au ministère de la Justice d'atteindre ses objectifs rendus publics en 2001. Sa principale mission consiste à « *faire connaître et reconnaître les droits des citoyennes et des citoyens, leur en favoriser l'exercice et veiller à l'élaboration et au respect des lois. Le ministère de la Justice est aussi chargé de fournir un soutien aux tribunaux judiciaires ainsi qu'aux personnes qui s'y présentent. À cet égard, il travaille en étroite collaboration avec les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, afin qu'il informe et assiste les témoins dans leur rôle essentiel, et parfois difficile (...)* »²

² Gouvernement du Québec (2001). *Déclaration de services aux citoyens*. Ministère de la Justice, Québec.

Rapport d'activités 2012-2013

Le CAVAC de l'Outaouais a mis sur pied en août 2002 l'intervention psychosociojudiciaire à la Cour criminelle. Ce poste, étroitement lié à la Déclaration de services aux citoyens, peut être résumé comme suit³ :

- *« transmettre les informations utiles sur le processus judiciaire de même que sur les droits et recours;*
- *informer sur les services d'aide et d'accompagnement disponibles dans la région;*
- *informer la personne victime, pendant la durée des procédures, des décisions qui la concerne. »*

Des ajustements ont été apportés afin de maximiser l'intervention auprès des victimes d'actes criminels. Ce type d'intervention, exercé en étroite collaboration avec la Direction des poursuites criminelles et pénales de l'ouest du Québec et les services des greffes pénales, permet de rejoindre un grand nombre de victimes. De plus, dans les dossiers de crime contre la personne tel que : **les agressions à caractère sexuel, la violence familiale, le meurtre et tentative de meurtre, les crimes commis envers des personnes âgées ou envers des enfants**, une approche personnalisée est entreprise auprès des victimes, de leurs proches ou d'un intervenant psychosocial afin de transmettre des informations sur le processus judiciaire et sur les ressources existantes.

Le mode de prise de contact, par téléphone ou par envoi postal, diffère selon l'étape du processus judiciaire où se situe le dossier au moment de la référence au CAVAC. Ces contacts s'effectuent : lors de l'autorisation du dossier, lors de la remise en liberté du présumé agresseur (pour informer des conditions de remise en liberté), lors des modifications d'engagement (s'il y a lieu) ou de la promesse, lors d'une date de cour avec assignation de témoins et enfin, lors du verdict, de la sentence ou de l'acquittement.

Dans les dossiers où il n'y a pas de contact téléphonique, des envois postaux (CAVAC-INFO) sont faits systématiquement lorsque la Cour ordonne des conditions de remise en liberté (engagements), des modifications d'engagement, une sentence ou un engagement de ne pas troubler l'ordre public (communément appelé un *810*).

L'intégration de l'INFOVAC PLUS au cours de l'année 2012, service autrefois géré par les greffes pénales, a bonifié les programmes d'information du CAVAC de l'Outaouais. Ce programme nous permet de rejoindre un plus grand nombre de personne victime et des les informer sur l'aide et les recours disponibles.

³ Idem.

Rapport d'activités 2012-2013

Le service d'accueil dans les palais de justice

Les salles d'accueil dans les palais de justice de la région, dédiées aux victimes et témoins de la poursuite permettent d'offrir un service d'intervention dans un cadre sécuritaire. En effet, tant au palais de justice de Campbell's Bay, de Maniwaki que de Gatineau, le CAVAC y procure de l'information de base sur le processus judiciaire, sur la façon de rendre témoignage à la cour et sur les droits et recours des victimes d'actes criminels. Elle s'assure également que le témoin peut relire sa déposition avant son témoignage et l'orienter vers les acteurs concernés (procureur à la Direction des poursuites criminelles et pénales, policier). L'accueil dans les palais de justice de la région est assuré tous les matins lorsque des enquêtes préliminaires et des procès ont lieu à la Cour criminelle. Un service de préparation est offert au groupe de témoins présents, afin de faciliter leur témoignage devant un tribunal. La création en 2012 d'une capsule vidéo s'avère un support à l'intervention fort utile.

Le service d'information pour la commission d'examen des troubles mentaux

Depuis quelques années, le CAVAC de l'Outaouais offre des services aux victimes touchées par la CETM (Commission d'examen des troubles mentaux). En 2006, des modifications aux articles du Code criminel permettent aux victimes d'obtenir de l'information sur les décisions de la Commission ainsi que d'émettre une déclaration sur les conséquences du crime sur leur vie. Ce service est toujours en développement et fait toujours l'objet d'évaluation en regard aux pratiques déjà instaurées dans la région. Ces pratiques ne font actuellement que peu de place aux personnes victimes d'actes criminels de patients confiés à la CETM.

L'implication du CAVAC de l'Outaouais dans un comité provincial CAVAC-CETM-Ministère de la Justice-Direction des poursuites criminelles et pénales n'a pas permis d'avancées en cette matière. Nous attendons toujours que la CETM nous propose des mécanismes facilitant l'accès à l'information, dont les victimes, ont droit, ce qui nous permettra de clarifier davantage nos balises d'interventions et d'offrir un service mieux adapté aux victimes, dont l'accusé, a été déclaré inapte ou non criminellement responsable.

L'accompagnement des hommes victimes d'agressions sexuelles lors des troussees medicolegales

Prenant la relève du Centre 24/7, le CAVAC offre depuis janvier un service d'accompagnement aux hommes agressés sexuellement lors de la trousse medicolegale. Aucun homme n'a été référé à ce jour et nous participerons à un comité piloté par le CSSS de Gatineau afin d'effectuer l'évaluation de ce service et définir les standards de pratique.

Rapport d'activités 2012-2013

Données statistiques 2012-2013

Une grande proportion de nos données statistiques provient de nos fiches signalétiques, qui s'élevaient à **4 159** pour l'année 2012-2013. Toutefois, il faut aussi considérer nos programmes d'informations, dont le nombre total de personnes rejointes par le CAVAC de l'Outaouais est de **3 383**.

Nombre de personnes rejointes	
Fiches signalétiques	4 159
Programmes d'information	3 383

Le service de CAVAC-Info, mis sur pied en 2002 suite à la Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Justice, consiste à un contact téléphonique ou un envoi d'informations à la personne victime des décisions du tribunal relatives au contrevenant qui la concerne. Ce service est tributaire de la référence des dossiers de la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP) qui nous informe des mises en accusation dans les cas de crime contre la personne ou de la propriété où une personne physique (et non une compagnie) a été victime de l'acte criminel en cause. L'information transmise aux personnes victimes (**3 383** CAVAC INFO et INFOVAC PLUS pour l'année 2012-2013) se résume aux chefs d'accusation, aux dates d'audience à la Cour criminelle et aux différentes ordonnances de la Cour telles que les engagements de remises en liberté, les promesses de comparaître, les ordonnances de probation, de sursis ou d'emprisonnement.


Nombre de CAVAC-INFO et INFOVAC PLUS par point de services	
Maniwaki	219
Palais de Gatineau	1 763
Campbell' s Bay	66
Siège social	1 335

Rapport d'activités 2012-2013

Profil de la clientèle selon les fiches signalétiques

Le groupe d'âge le plus rejoint par le CAVAC est la tranche d'âge de **25 à 34**, avec des données significatives pour les **35 à 44** ans et les **45 à 54** ans.

Âge de la clientèle d'après les fiches signalétiques	
0 à 5 ans	15
6 à 13 ans	56
14 à 17 ans	215
18 à 24 ans	649
25 à 34 ans	1 015
35 à 44 ans	991
45 à 54 ans	785
55 à 59 ans	185
60 à 64 ans	104
65 et plus	144

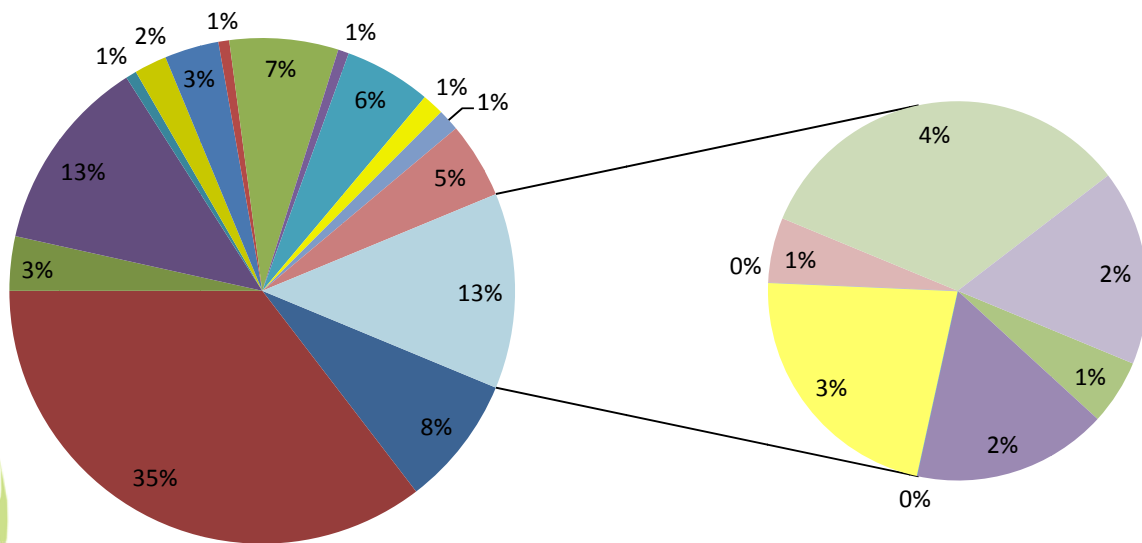


Afin d'apporter des précisions sur le profil de notre clientèle, nous présentons aux pages suivantes deux graphiques sur le type de crime vécus par notre clientèle mineure ainsi que par les personnes âgées.

Rapport d'activités 2012-2013

Type de crimes pour la clientèle aînés 65 ans et plus

(victime directe ou indirecte)

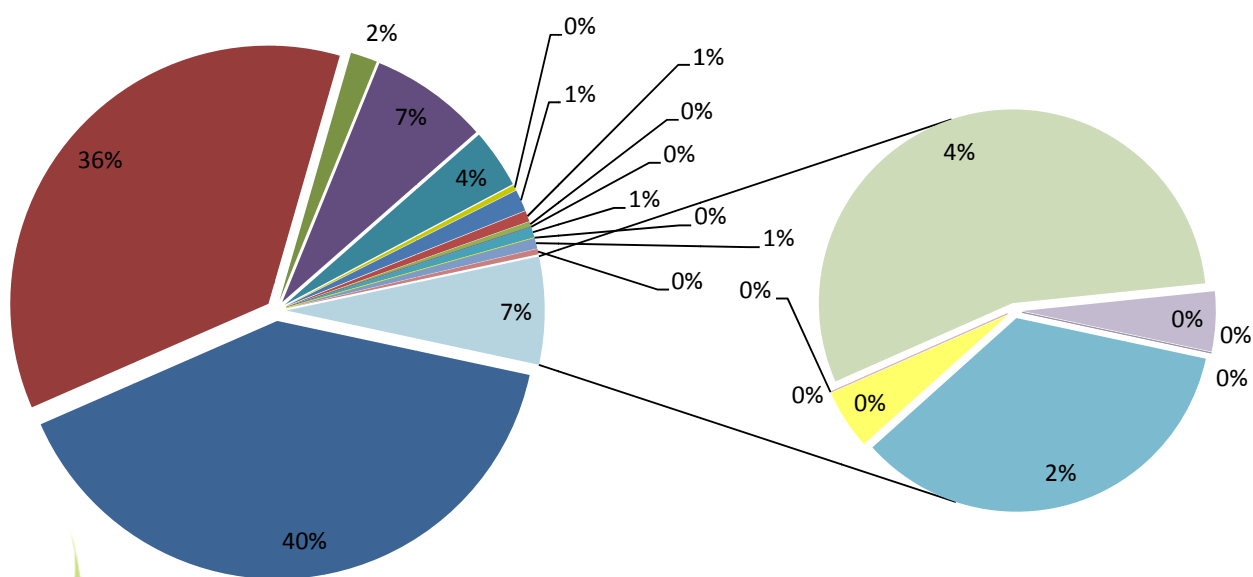


- Infraction à caractère sexuel - 12
- Harcèlement criminel - 5
- Vol d'un véhicule moteur - 1
- Homicide - 5
- Introduction pas effraction (maison) - 10
- Fraude - 8
- Méfait - 2
- Tentative de meurtre - 1
- Vol qualifié - 0
- Conduite dangereuse causant la mort - 0
- Autres - 6

- Voie de fait - 51
- Menace - 18
- Enlèvement/Séquestration - 3
- Infraction relative à la conduite d'un véhicule/délit de fuite - 1
- Introduction pas effraction (autre) - 1
- Délit de fuite - 2
- Vol simple - 7
- Conduite avec facultés affaiblies (mort ou lésions) - 3
- Intimidation - 4
- Vol d'un véhicule moteur - 1
- Ne sait pas - 3

Rapport d'activités 2012-2013

Type de crime pour la clientèle mineure (victime directe ou indirecte)



- Infraction à caractère sexuel - 119
- Harcèlement criminel - 5
- Vol d'un véhicule moteur - 11
- Homicide - 4
- Introduction pas effraction (maison) - 1
- Fraude - 2
- Méfait - 2
- Tentative de meurtre - 0
- Vol qualifié - 7
- Conduite dangereuse causant la mort - 0
- Autres - 11

- Voie de fait - 107
- Menace - 22
- Enlèvement/Séquestration - 1
- Infraction relative à la conduite d'un véhicule/délit de fuite - 2
- Introduction pas effraction (autre) - 0
- Délit de fuite - 0
- Vol simple - 1
- Conduite avec facultés affaiblies (mort ou lésions) - 0
- Intimidation - 1
- Incendie criminel - 0
- Ne sait pas - 1

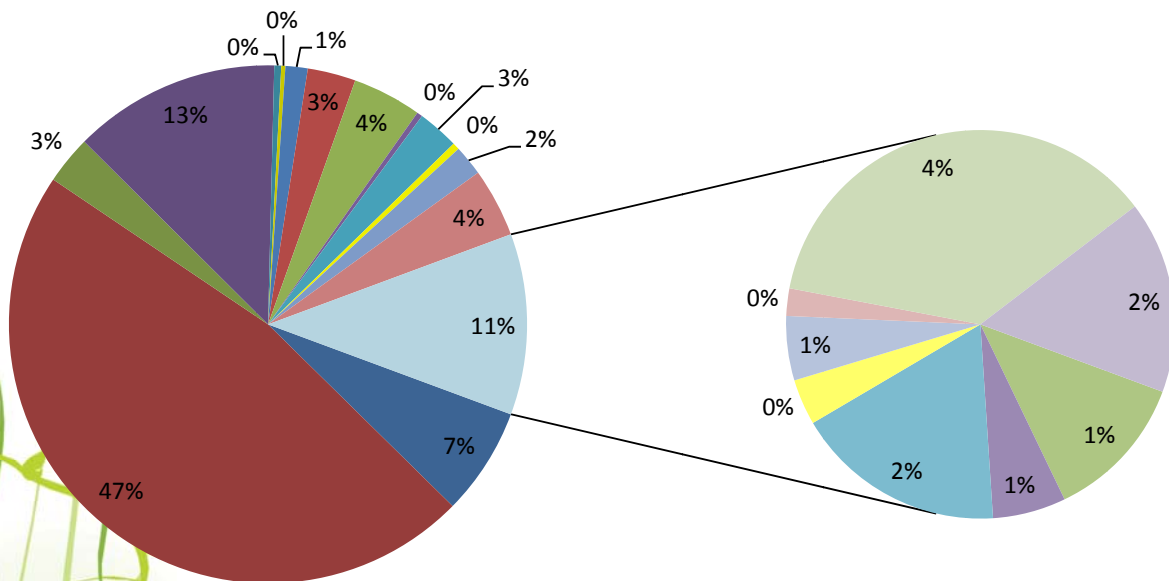
Rapport d'activités 2012-2013

Sexe de la clientèle d'après les fiches signalétiques

Hommes	1 160
femmes	2 999

La proportion de femmes ayant utilisé nos services est supérieure à celle des hommes et le ratio est demeuré sensiblement le même que lors des années précédentes. Voici deux graphiques qui spécifient le type de crime vécu par notre clientèle masculine de même que notre clientèle féminine.

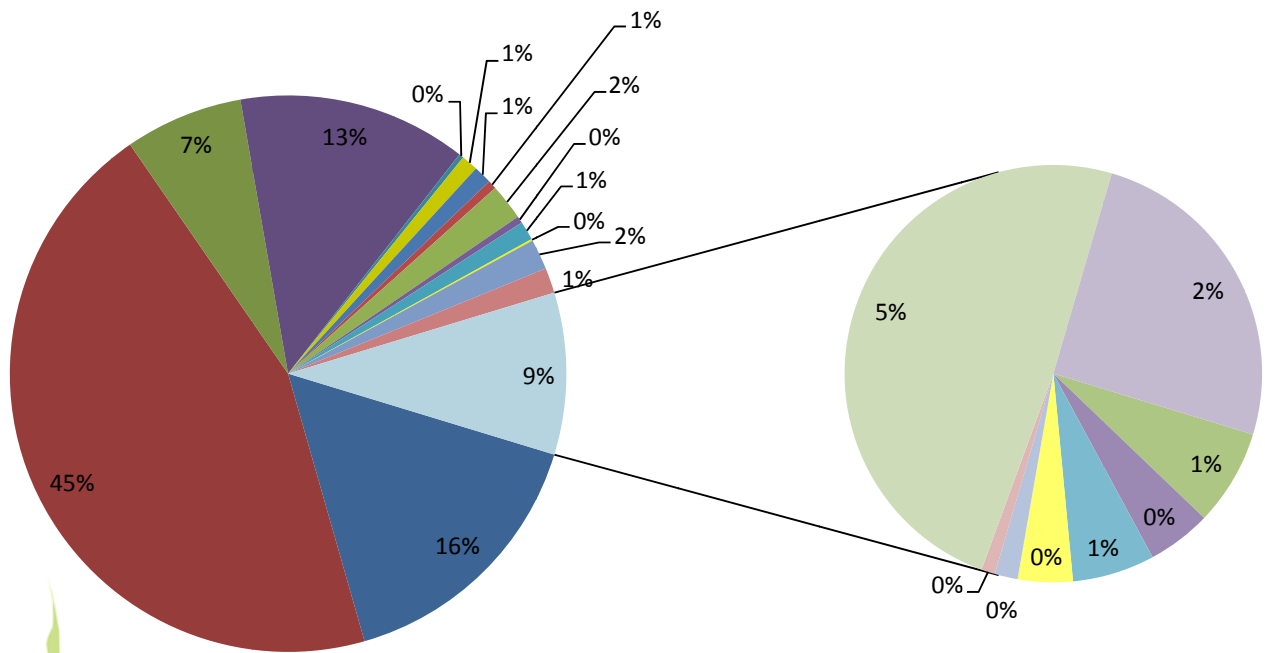
Type de crime vécu par la clientèle masculine (victime directe ou indirecte)



- Infraction à caractère sexuel - 78
- Harcèlement criminel - 35
- Vol d'un véhicule moteur - 5
- Homicide - 16
- Introduction pas effraction (maison) - 50
- Fraude - 30
- Méfait - 22
- Tentative de meurtre - 16
- Vol qualifié - 23
- Conduite dangereuse causant la mort ou lésion - 7
- Voie de fait - 546
- Menace - 150
- Enlèvement/Séquestration - 3
- Infraction relative à la conduite d'un véhicule/délit de fuite - 35
- Introduction pas effraction (autre) - 4
- Délit de fuite - 5
- Vol simple - 50
- Conduite avec facultés affaiblies (mort ou lésions) - 8
- Intimidation - 5
- Incendie criminel - 3

Rapport d'activités 2012-2013

Type de crime vécu par la clientèle féminine (victime directe ou indirecte)



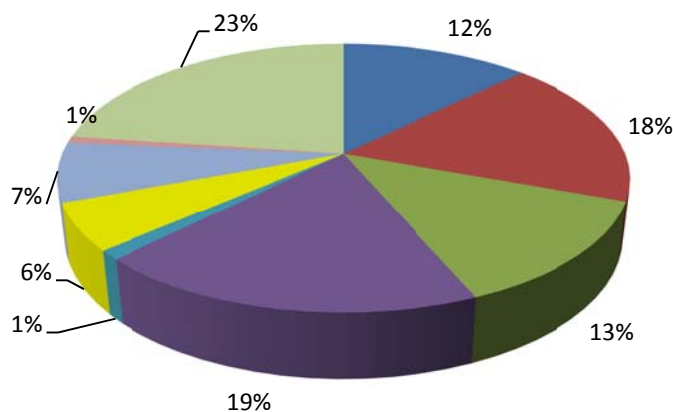
- Infraction à caractère sexuel - 476
- Harcèlement criminel - 206
- Vol d'un véhicule moteur - 8
- Homicide - 32
- Introduction pas effraction (maison) - 63
- Fraude - 33
- Méfait - 53
- Tentative de meurtre - 21
- Vol qualifié - 18
- Conduite dangereuse causant la mort ou lésion - 5
- Autres - 138

- Voie de fait - 1344
- Menace - 399
- Enlèvement/Séquestration - 29
- Infraction relative à la conduite d'un véhicule/délit de fuite - 15
- Introduction pas effraction (autre) - 12
- Délit de fuite - 3
- Vol simple - 44
- Conduite avec facultés affaiblies (mort ou lésions) - 14
- Intimidation - 12
- Incendie criminel - 3
- Ne sait pas - 71

Rapport d'activités 2012-2013

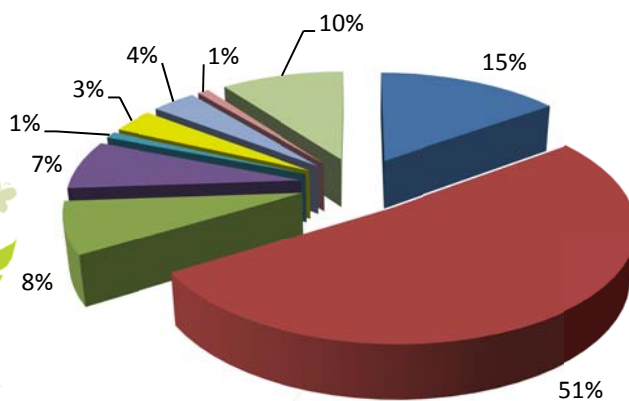
Les graphiques suivants démontrent les nuances selon le sexe concernant le contexte de crimes vécus par notre clientèle.

Contexte du crime pour la clientèle masculine



■ Familial - 147	■ Conjugal - 208	■ Amis/connaissance - 151
■ Personnes étrangères - 218	■ École - 13	■ Travail - 66
■ Relations avec les voisins - 83	■ Autre - 9	■ Ne sait pas - 265

Contexte du crime pour la clientèle féminine



■ Familial - 449	■ Conjugal - 1538	■ Amis/connaissance - 228
■ Personnes étrangères - 213	■ École - 28	■ Travail - 105
■ Relations avec les voisins - 108	■ Autre - 28	■ Ne sait pas - 302

Rapport d'activités 2012-2013

Bien qu'offrant majoritairement des services en français, le CAVAC de l'Outaouais a su s'adapter aux besoins de sa clientèle, grâce entre autres à quelques outils d'intervention en langue espagnole.

Langues parlées selon les fiches signalétiques	
Français	3 734
Anglais	417
Espagnol	7
Autres	1

Le CAVAC de l'Outaouais s'adresse autant aux personnes victimes directement d'un crime, qu'aux proches ou qu'au témoin d'un acte criminel. De plus, des services peuvent aussi être offerts à des intervenants qui œuvrent déjà auprès de personnes victimes, afin de les aiguiller dans leur intervention reliée à la victimisation de leur client.

Type de clientèle selon les fiches signalétiques	
Victimes directes	3 338
Proches	284
Témoins	476
Intervenants divers	30

Rapport d'activités 2012-2013

Les voies de fait constituent toujours une grande proportion des crimes dont notre clientèle est victime. Suivent dans l'ordre les agressions à caractère sexuel, les menaces et le harcèlement criminel.

Type de crime selon les fiches signalétiques (toute clientèle)	
Infraction à caractère sexuel	554
Harcèlement criminel	240
Vol d'un véhicule moteur	13
Homicide	48
Introduction par effraction (maison)	113
Fraude	63
Méfait	75
Tentative de meurtre	37
Vol qualifié	41
Conduite dangereuse causant la mort	12
Voie de fait	1 889
Menaces	549
Enlèvement/Séquestration	32
Infraction relative à la conduite d'un véhicule	50
Introduction par effraction (autre)	16
Délit de fuite	8
Vol simple	94
Conduite avec les facultés affaiblies (mort ou lésions)	22
Intimidation	17
Incendie criminel	6
Autres	186
Ne sais pas	93

Rapport d'activités 2012-2013

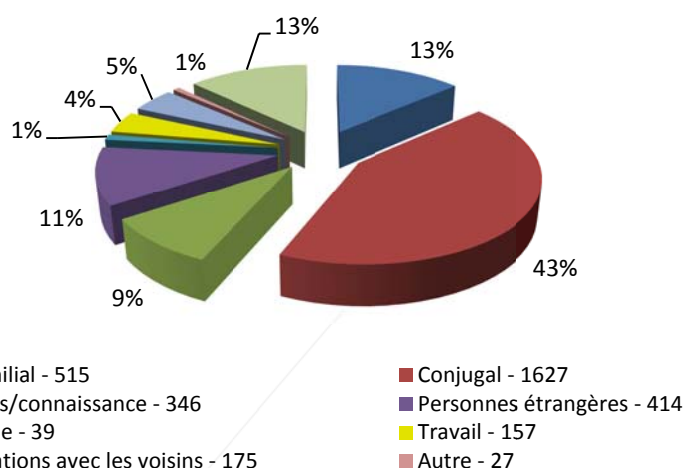
Contexte du crime selon les fiches signalétiques (toute clientèle)	
Familiale	596
Conjugale	1 746
Amis/connaissances	379
École	41
Relation avec les voisins	191
Personnes étrangères	431
Travail	171
Autres	37
Ne sait pas	567

Une forte proportion de notre clientèle a des liens avec le contrevenant, que ce soit un conjoint ou un ex-conjoint, un membre de la famille, un ami, un voisin ou un collègue de travail.

Les deux graphiques suivants démontrent qu'une grande proportion de notre clientèle a fait l'objet d'une intervention policière (**91 %**) ou a été confrontée au processus judiciaire en Chambre criminelle (**67 %**).

Contexte du crime ayant fait l'objet d'un signalement à la police:

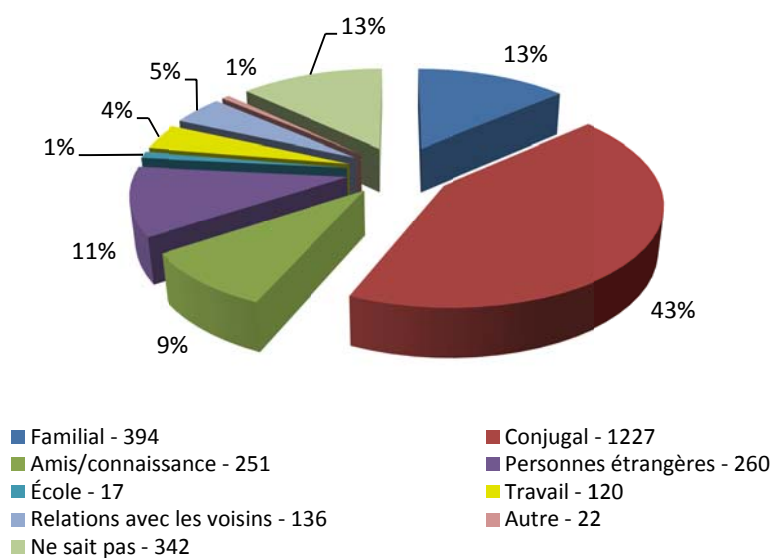
3 789 personnes concernées



Rapport d'activités 2012-2013

Contexte du crime ayant fait l'objet d'une poursuite criminelle:

2769 personnes concernées



Lorsque la situation d'une personne victime nécessite l'ouverture d'un dossier, elle bénéficie d'un suivi à court ou moyen terme, se rattachant souvent au délai du processus judiciaire et à l'évolution des symptômes de stress post-traumatique. En 2012-2013, le CAVAC de l'Outaouais a ouvert sensiblement le même nombre de dossiers qu'en 2011-2012 (1181 cette année, comparativement à 1141 l'année dernière).

Dossiers ouverts par point de services	
Maniwaki	156
Palais Gatineau	291
Campbell' s Bay	89
Siège social	645

Données statistiques sur les services rendus à la clientèle

Les services rendus en 2012-2013 par l'équipe du CAVAC de l'Outaouais, au nombre de **66 986** (60 427 en 2011-2012), comprennent les services d'intervention téléphonique, post-traumatique et psychosociale, les services d'accompagnement, d'assistance technique, de références personnalisées, des contacts avec des organismes travaillant auprès de la victime, des recherches d'informations nécessaires à la situation de la victime et de la transmission d'informations.

Nombre de services rendus	
Maniwaki	9 055
Palais de justice de Gatineau	14 915
Campbell' s Bay	4 615
Siège social	38 401

En excluant les interventions effectuées lors des services du CAVAC-INFO, une fiche signalétique est émise lorsqu'un contact direct avec un client est accompli. Les données statistiques émises dans cette section sont extraites à partir de l'ensemble de nos fiches signalétiques en 2012-2013.

Services directs : catégories d'intervention	
Post-traumatique	2 482
Psychosociale	5 596
téléphonique	4 643

Cette année, 44 % de nos interventions ont été de type psychosocial, 20 % en post-traumatique et 36 % en intervention téléphonique.

Rapport d'activités 2012-2013

Les personnes victimes d'actes criminels ont un grand besoin d'information propre à leur situation, que ce soit en lien avec les ressources disponibles ou en lien aux nombreuses démarches qu'elles doivent entreprendre suite à l'acte criminel.

Information transmise à la clientèle	
Chambre criminelle adulte	5 422
aide juridique	93
Autres droits et recours	285
Chambre de la jeunesse	187
Déclaration de la victime/dédommagement	271
Protection de la jeunesse	250
Enquêtes policières	2 800
IVAC/CSST/SAAQ	1856
Processus judiciaire criminel	5 430
Recours civils	301
Réseau santé et services sociaux	412
Services de justice	1 244
Services CAVAC	6 640
Ressources communautaires	630
Réseau privé	105
Autres	43



Rapport d'activités 2012-2013

Assistance technique	
Déclaration de la victime	47
IVAC	336
CSST	6
Autres	61

Une assistance technique consiste à fournir de l'aide pour remplir un formulaire, permettant ainsi à la victime d'obtenir certains dédommagements suite à l'acte criminel.

Accompagnement	
Avocat –DPCP-civil	53
Chambre de la jeunesse	27
Cour criminelle	268
Ressources communautaires et SSSS	1

Les différentes procédures à la Cour criminelle constituent la grande majorité de nos services d'accompagnement.

Les tableaux de la page suivantes démontrent qu'une partie importante de notre intervention est d'aiguiller la personne victime vers les ressources pouvant répondre spécifiquement à ses besoins. Les principales ressources sont le réseau judiciaire, les services d'indemnisation aux victimes, le réseau communautaire et de la santé et des services sociaux. De plus, notre clientèle du palais de justice est souvent orientée vers le siège social pour un suivi psychosocial plus soutenu.

Rapport d'activités 2012-2013

Orientation de la clientèle vers les services spécialisés	
CAVAC (suivi psychosociojudiciaire)	1 658
IVAC/CSST	157
Santé et services sociaux	229
Réseau privé	122
Compagnies assurances	4
Réseau communautaire	446
Réseau judiciaire	1 757
SAAQ	7
Autres	61

Contact et recherche d'informations ou suivi	
Compagnies d'assurance	15
IVAC/CSST	207
Réseau communautaire	1 436
Réseau privé	884
Réseau santé et services sociaux	667
Réseau judiciaire	7 501
Autres	166



Activités de concertation, de promotion et de sensibilisation

Tables de concertation :

- Table Accès Justice
- Table sociojudiciaire
- Table de concertation des aînés et des retraités de l'Outaouais
- Table pour contrer la maltraitance envers les aînés
- Table intersectorielle en violence conjugale
- Comité urbain en agression sexuelle, CSSS de Gatineau
- Table de développement social du Pontiac
- Table de soutien à l'autonomie du Pontiac
- Comité local en matière d'agressions sexuelles (Pontiac)
- Table de concertation des aînés et retraités de la Vallée-de-la-Gatineau.

Participation à la présentation du portrait régional des personnes âgées, avec la coordonnatrice régionale pour le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées.

Journée de réflexion organisée par la TCARO sur la concertation des aînés en Outaouais

Participation au Colloque d'Ottawa dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2012.

Lancement de la capsule d'information *Mon rôle comme témoin* dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2012.

Participation à la rédaction du canevas régional en violence conjugale avec l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

Participations aux réunions provinciales du réseau des CAVAC ainsi qu'avec le BAVAC

Comité de suivi de l'expérience-pilote pour enfant témoin avec les Centres Jeunesses de l'Outaouais.

Participation aux AGA de plusieurs de nos partenaires

Rapport d'activités 2012-2013

25^e anniversaire du CIASF

Participation aux tournois de golf du Service de police de la Ville de Gatineau et de la Sûreté du Québec

Rencontre avec le greffe pénal, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et le SPVG pour la mise en œuvre d'INFOVAC PLUS

Rencontres de concertation avec les Maisons Libère-Elles et Centre Mechtilde pour arrimage de service

Comité aviseur avec le Bureau international des droits des enfants : recherche sur l'expérience des enfants victimes et témoins au sein du processus judiciaire criminel québécois.

Foire d'automne à la Cabane en bois rond (kiosque d'information)

Participation au forum sur l'âgisme

Déjeuner du Commandant, Sûreté du Québec

Participation au forum *'Outaouais au masculin* (Table de concertation l'Outaouais au masculin)

Entrevue pour MATV de la Basse-Liève

Participation à la Vigile du 6 décembre

Comité de suivi avec le SPVG pour le programme de soutien aux victimes, proches et témoins

Rencontres d'arrimage de services en matière de violence conjugale avec le comité des maisons d'hébergement du territoire

Comité SPVG, Maisons d'aide et d'hébergement et CAVAC traitant de la référence policière en matière de violence conjugale

Rencontres avec les députés de la région, dont madame Charlotte L'Écuyer, porte-parole de l'opposition en matière d'aide aux victimes d'actes criminels

Rapport d'activités 2012-2013

Rencontre avec le Centre de pédiatrie sociale de l'Outaouais

Participation au déjeuner-bénéfice de la maison Pour Elles des deux Vallées

Rencontre avec l'Inspecteur Marc Grenier du SPVG concernant le Programme Sauvé

Participation à la Grande Guignolée des Médias du Pontiac 2012

Participation à l'activité de la Journée de la femme 2013 de l'EntourElle

Participation au 5 à 7 du député fédéral du Pontiac

Participation aux dîners communautaires de la Maison de la famille du Pontiac

Rencontre de concertation avec la direction de la maison d'hébergement l'EntourElle

Présentation des services du CAVAC et du protocole de références policières au poste de la SQ de Campbell' s Bay

Lancement vidéo à Maniwaki pour la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels. Différents partenaires sont présents : SQ, CALACS, Maison Halte-Femme, DPJ, secrétaire PPCP, greffe et agent de sécurité.

Kiosque d'information aux Galeries de Maniwaki pour la Semaine de promotion de la santé mentale.

Rencontre du Comité Engagement Jeunesse pour la présentation de l'outil **Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA)**.

Kiosque d'information à l'école primaire et secondaire de Gracefield pour la rentrée scolaire. Parents et élèves étaient présents.

Pièce de théâtre de la Troupe Parminou sur la violence conjugale (Coup de foudre), présentation faite par le CALACS de Maniwaki dans le cadre de la Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes (JACVSFF)

Kiosque d'information aux Galeries de Maniwaki pour la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales.

Rapport d'activités 2012-2013

Activité rallye automobile dans le cadre de la Semaine de la persévérance scolaire, activité visant à mieux connaître les différents organismes œuvrant auprès des jeunes.

Atelier sur les services du CAVAC offert aux participantes du programme Vers la Réussite.

Participation à la Guignolée des médias Centraide.

5 à 7 de Suicide Détour pour la Semaine de prévention du suicide et pour le lancement de leur nouveau site internet.



Activités de formation

Formation offerte à l'équipe du CAVAC

Visioconférence : La violence conjugale dans les communautés autochtones (Lyse Montmigny)

Formation sur l'accompagnement médico-légal en agression sexuelle par le CALAS de l'Outaouais

Formation sur les mythes et réalités des peuples autochtones (Pierre Picard)

Formation de l'Hêtre 2 (Evelyne Donnini et Catherine Séguin)

Formation et conférence offertes par le CAVAC de l'Outaouais

Matinée clinique offerte aux intervenants des Centres Jeunes de l'Outaouais (*Le témoignage de l'enfant*), automne 2012.

Web-conférence aux contentieux des Centres Jeunes du Québec (*Le témoignage de l'enfant*), automne 2012.

Formation sur l'IVAC au CALAS de l'Outaouais

Participation au livre *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*, sous la direction de Sonia Gauthier et de Lyse Montminy, Presses de l'Université du Québec, 2013.



Bilan de la dernière année et perspectives d'avenir

Force est de constater que le déploiement de nos services continue de se faire au gré des mandats et des programmes qui s'ajoutent à nos services. En effet, le nombre de personnes touchées par un crime rejointes par nos services s'est accru de façon significative depuis que l'INFOVAC PLUS nous a été confié. La mise en œuvre d'un programme d'information à la Chambre de la jeunesse augmentera aussi de façon significative le nombre de personnes touchées par nos services. Beaucoup de travail reste à faire cependant pour améliorer l'efficacité de ce programme. L'arrimage avec nos partenaires judiciaires demeure incontournable et notre implication sur un comité provincial traitant des programmes d'information nous aidera certainement à optimiser l'aspect technique de la gestion de ces programmes et d'en faire une gestion efficace et cohérente.

L'organisation de nos services demeure une préoccupation constante au sein du CAVAC de l'Outaouais. En ajout à la nomination d'une direction clinique, nous avons entrepris cette année une réaffectation de ressources humaines afin de mieux répondre aux besoins découlant de notre prestation de service. Les travaux d'un comité interne se poursuivront en 2013-2014, afin de rendre plus efficiente notre réponse aux besoins de la clientèle. De plus, un comité Santé et sécurité au travail se penchera, avec l'aide de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales, sur les dispositions actuellement en vigueur au CAVAC et proposera des aménagements pour répondre aux besoins de l'organisme.

Notre offre de service dans la MRC Papineau s'avère un atout important pour la population de cette région. En effet, l'offre de nos services dans ce territoire, à Saint-André-Avellin et à Buckingham, permet aux personnes plus vulnérables d'avoir accès à nos services sans avoir à se déplacer dans nos bureaux du Gatineau urbain. La location d'un espace locatif au Carrefour Jeunesse Emploi Papineau nous donne accès à un local accueillant pour notre clientèle, où elle peut avoir accès aux différents droits et recours la concernant et bénéficier d'une intervention adaptée à ses besoins.

L'intervention auprès des enfants demeure une préoccupation fort importante pour nous. La fierté des enfants ayant participé au programme pour enfant témoin constitue une source de motivation indéniable. Le développement de ce programme nous amènera à participer au comité aviseur d'une recherche dirigée par le Bureau international des droits des enfants. La recherche, qui portera sur l'expérience des enfants dans le système de justice québécois, nous apportera certainement des pistes

Rapport d'activités 2012-2013

de réflexion concernant nos pratiques actuelles, afin de les rendre encore plus efficaces en regard des besoins des enfants. Les défis d'arrimage entre les différentes instances juridiques demeurent; notre travail de sensibilisation auprès de l'appareil judiciaire sera donc primordial dans l'atteinte de nos objectifs.

La rapidité dans l'offre de services aux personnes touchées par un crime demeure toujours un enjeu majeur pour le CAVAC. Un événement criminel récent, de grande envergure, nous a amenés à intervenir rapidement en partenariat avec les policiers et les partenaires du milieu. Force est de constater que l'expertise du CAVAC acquise au fil des années nous a permis d'intervenir de façon efficace. De cet événement ressort d'intéressantes pistes de réflexion et nous renforce dans notre désir d'optimiser le processus de référence avec nos corps policiers. Cette année encore, les commentaires des personnes ayant bénéficié de la référence policière nous poussent à aller plus loin dans la recherche d'améliorer nos modes de référence. De plus, la recherche de mode de collaboration plus efficace avec nos partenaires œuvrant auprès de clientèle spécifique nous permettra, nous en sommes convaincus, d'accroître la réponse aux besoins des victimes, qui peuvent être variés et complexes.

En cours d'année, le CSSS de Gatineau nous a sollicités pour offrir les services d'accompagnement des hommes agressés sexuellement dans le 0-5 jours précédant l'agression sexuelle. L'intégration de ce nouveau service allait de soi pour le CAVAC, considérant que 78 victimes d'agressions sexuelles ayant bénéficié des services du CAVAC en 2012-2013 sont de sexe masculin. Même si le nombre d'accompagnements pour les troussees medicolegales demeure faible, il appert fort important qu'ils puissent obtenir les mêmes services d'accompagnement que les femmes ou les personnes mineures. Il nous apparaît donc fort pertinent d'intégrer un processus consultatif avec le CSSS de Gatineau, afin d'effectuer une bonne analyse des services aux hommes offerts sur notre territoire pour adapter des pratiques efficaces répondant à leurs besoins.

Nous voilà maintenant à l'aube de notre 25^e anniversaire. Les innovations des dernières années, jumelées à une expertise unique commune aux 17 CAVAC à travers la province, nous apportent la confiance pour poursuivre le déploiement de nos services. La personne victime demeure le seul maître d'œuvre de son cheminement. Le rôle du CAVAC est de l'épauler afin qu'elle réapprenne à se faire confiance et à exploiter ses forces pour retrouver son équilibre. Nous gravitons autour d'elle et adaptons nos interventions selon sa capacité à gérer les événements. Notre clientèle compte de plus sur la force d'un solide partenariat entre différents acteurs qui l'entourent lors de ces événements difficiles. Ensemble, facilitons-lui son parcours et gardons le respect de la personne touchée par un crime au cœur de nos préoccupations!

